

ATTESTATION DE L'EMPLOYEUR DU CONJOINT, CONCUBIN OU PARTENAIRE D'UN PACTE CIVIL DE SOLIDARITE

A joindre obligatoirement lorsque le conjoint, concubin, ou partenaire d'un pacte de solidarité, quel que soit son lieu de naissance, exerce une profession.

Tous les documents sont à transmettre au format PDF – 1 fichier est créé pour ce justificatif.

Les demandeurs internes déposent les documents sur COMBAVA.

Les demandeurs externes adressent leurs justificatifs par courriel à [ce.congesbonifies@ac-versailles.fr](mailto:ce.congesbonifies@ac-versailles.fr).

Je soussigné

NOM ou RAISON SOCIALE DE L'EMPLOYEUR :

Adresse :

Tél :

Atteste que \_\_\_\_\_ est employé(e) dans mon entreprise en qualité de \_\_\_\_\_, et certifie l'exactitude des renseignements ci-après :

L'employeur participe-t-il (même partiellement) aux frais de voyage de ses employés pour se rendre dans leur DROM – COM ?

Oui  Non

Si OUI, participe-t-il aux frais de voyages de :

- L'employé(e) ci-dessus ?  Oui  Non
- Des enfants de l'employé (e) ci-dessus ?  Oui  Non
- Date de la dernière prise en charge des frais de voyage :
- Date de la prochaine prise en charge des frais de voyage

*Fait à*

*Le ..../..../...*

*Cachet et Signature de l'employeur*